



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Office fédéral des routes OFROU

A20 Contournement du Locle Séance d'information du 16 juin 2022

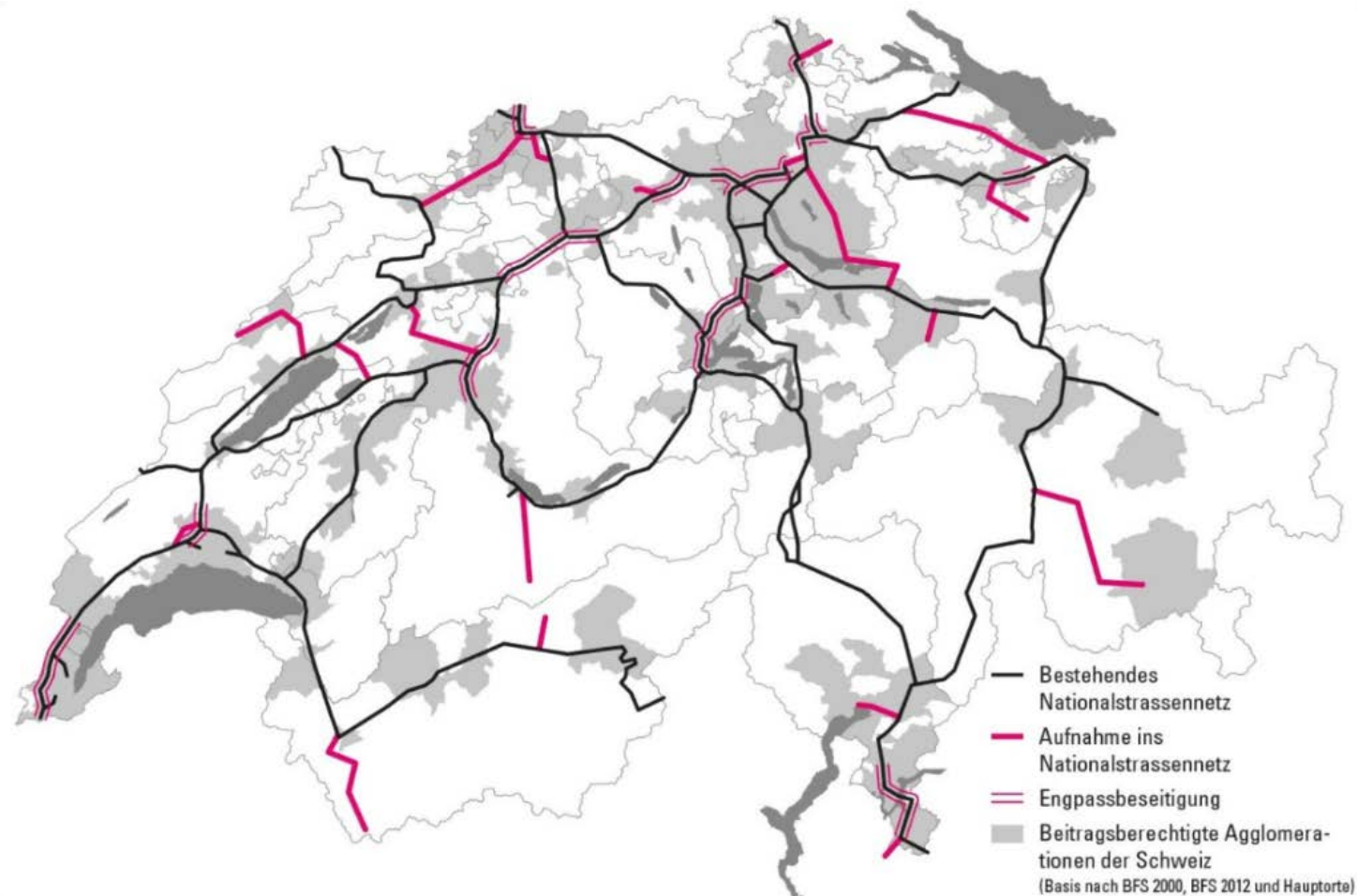


autobahnschweiz.ch
autoroutesuisse.ch
autostradasvizzera.ch



Un projet à l'échelle nationale

En 2017,
la population suisse
accepte à 62% la création
du Fonds pour les routes
nationales et le trafic
d'agglomération (FORTA).





Une passation du Canton à la Confédération



Canton de Neuchâtel

Les projets de contournement du Locle et de la Chaux-de-Fonds ont été menés à bien par le canton. Ils sont qualifiés **d'exécutoires**.



Confédération

Le Parlement a souhaité que les **projets cantonaux exécutoires** soient repris tels quels par la Confédération.



Office fédéral des routes

Le Contournement du Locle en fait partie, ainsi que le contournement de la Chaux-de-Fonds et celui de Näfels.

La réalisation de ces projets n'exige aucune nouvelle procédure d'approbation à mener par la Confédération.

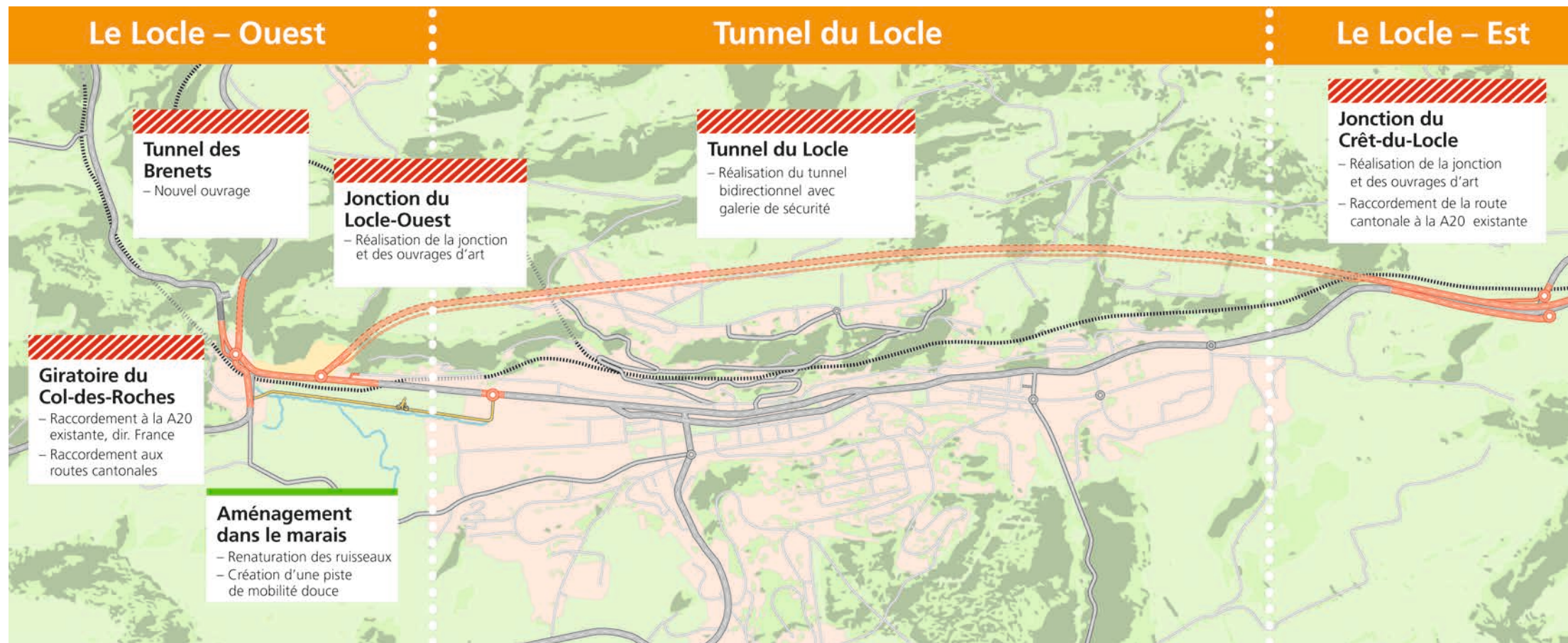


L'importance de FORTA pour le Canton de Neuchâtel

- 1** Le financement de l'entretien de l'A5 est garanti.
- 2** La Confédération a repris des kilomètres de routes depuis le 1^{er} janvier 2020 :
 - A20 (Frontière CH-FR – Le Locle – La Chaux-de-Fonds – Tunnel – Neuchâtel)
 - A10 (Jonction Thielle – Pont de Thielle (frontière cantonale))
- 3** La réalisation des contournements du Locle et de La Chaux-de-Fonds se fera sans nouvelle procédure.
- 4** Le financement des mesures du projet d'agglomération neuchâtelois sera poursuivi.



Vue d'ensemble





Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Office fédéral des routes OFROU

Situation actuelle du trafic

18'000
véhicules par jour
au centre-ville



autobahnschweiz.ch
autoroutesuisse.ch
autostradasvizzera.ch



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Office fédéral des routes OFROU

Amélioration prévue à l'horizon 2030

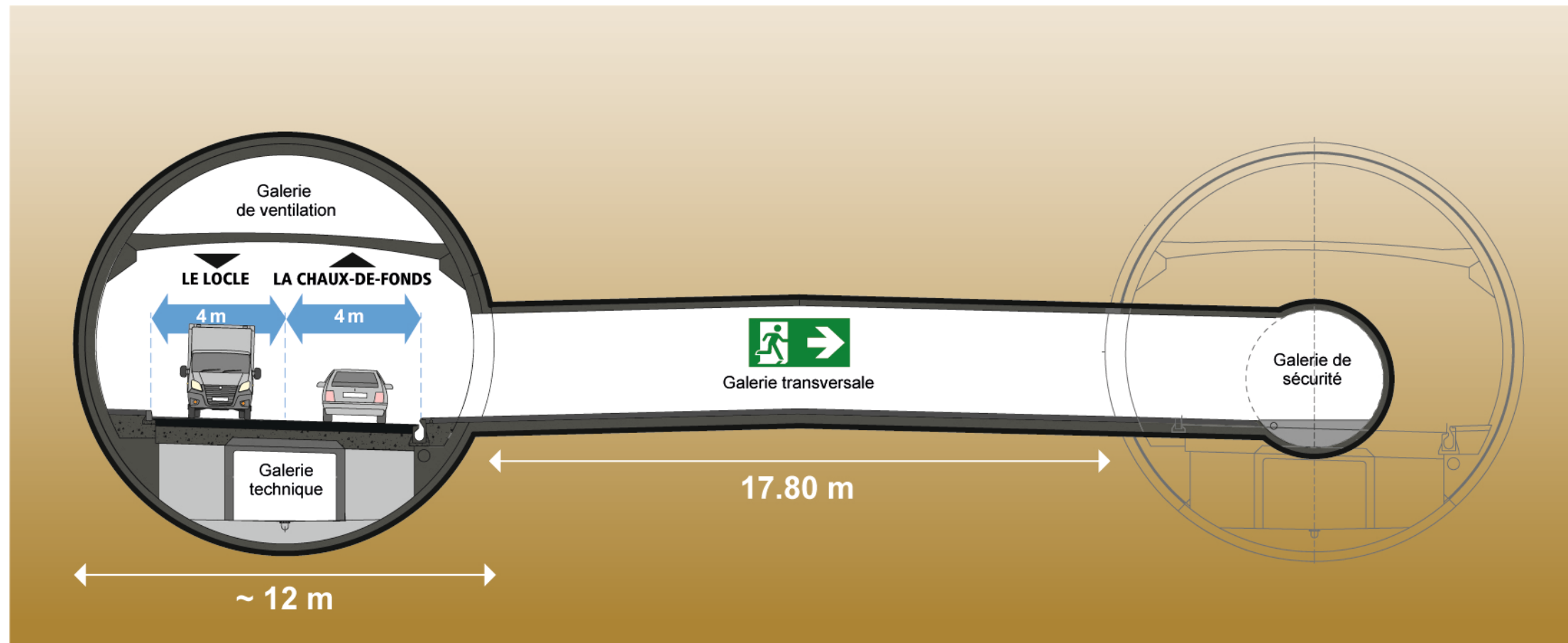
40 à 65%
de diminution du
trafic au centre-ville



[autobahnschweiz.ch](https://www.autobahnschweiz.ch)
[autoroutesuisse.ch](https://www.autoroutesuisse.ch)
[autostradasvizzera.ch](https://www.autostradasvizzera.ch)

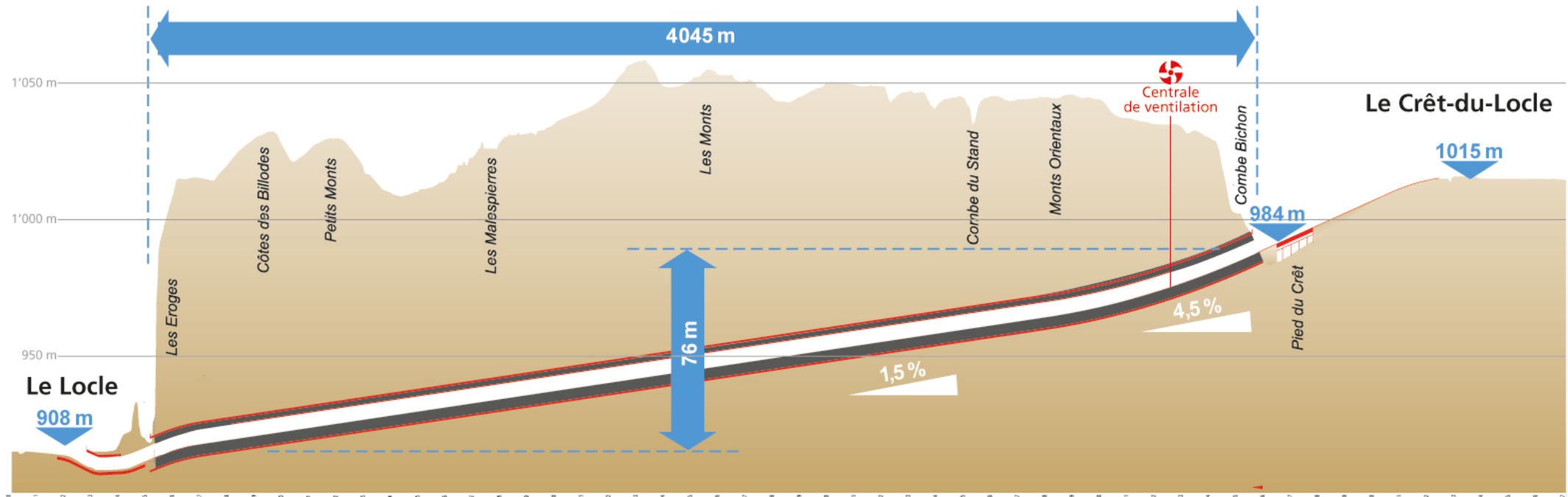


Le tunnel



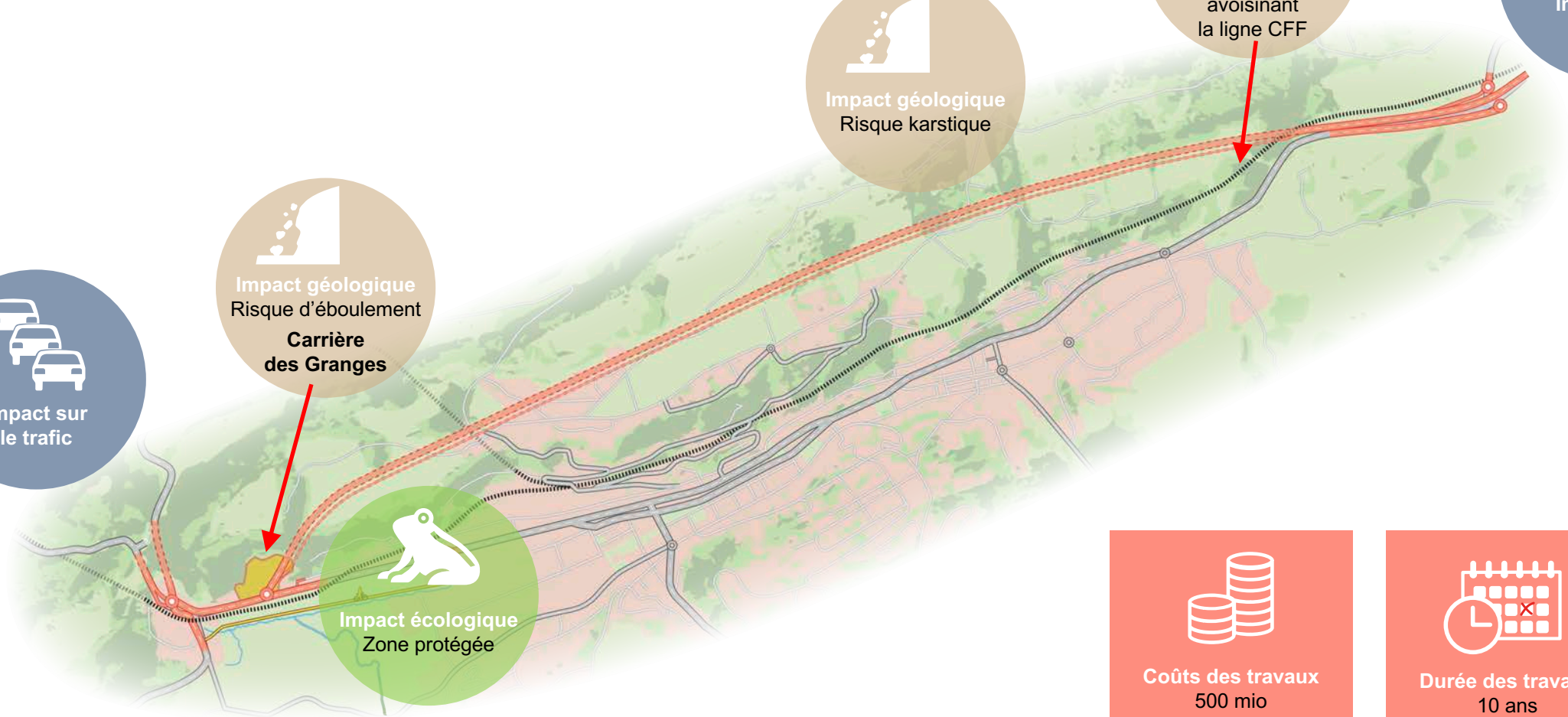
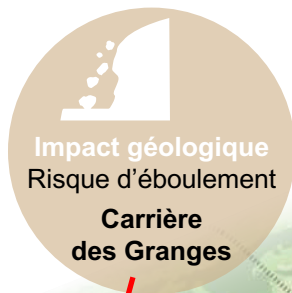


Le tunnel



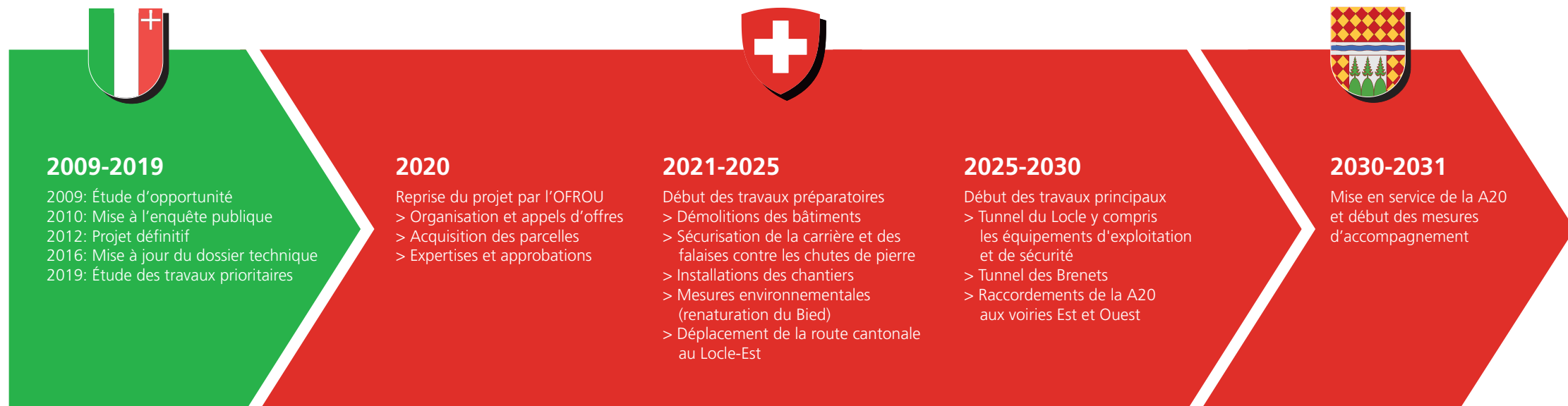


Caractéristiques du projet





Planning général des travaux





Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Office fédéral des routes OFROU

Planning des travaux préparatoires



2021-2022
Déconstruction des bâtiments au Col-des-Roches



2021-2023
Investigations géologiques



2022-24
Installations de chantier et de stockage des matériaux, pistes de chantier



2022-2023
Renaturation du



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Office fédéral des routes OFROU

Planning des travaux préparatoires



2022-2023

Renaturation du Bied au Locle-Ouest

2022-2024

Sécurisation de la Carrière des Granges
et protection contre les chutes de pierres

2023-2025

Déplacement de la Route Cantonale au
Locle-Est



Un cadre à respecter

Le cadre du projet et sa réalisation sont définis par les éléments suivants:

- **La décision finale de 2012** et son complément de 2021.
- **La loi fédérale sur les routes et son ordonnance.**
- **La loi fédérale sur les marchés publics** (particulièrement dans l'article 2).

Cette loi vise les buts suivants:

- a. une utilisation économique des deniers publics, qui ait des effets économiques, écologiques et sociaux durables;
 - b. la transparence des procédures d'adjudication;
 - c. l'égalité de traitement et la non-discrimination des soumissionnaires;
 - d. une concurrence efficace et équitable entre les soumissionnaires, en particulier par des mesures contre les accords illicites affectant la concurrence et contre la corruption.
- **Les normes professionnelles (VSS et SIA)** ainsi que les normes et directives des différents offices fédéraux ou cantonaux concernés.



Que s'est-il passé depuis 2020?

2020

Reprise du projet par la Confédération:

- Acquisition des prestations de mandataires (10 lots pour un montant total de CHF 60 millions)
- Reprise des projets de détail du canton
- Poursuite de la préparation des appels d'offre pour les travaux à réaliser en 2022 et au-delà



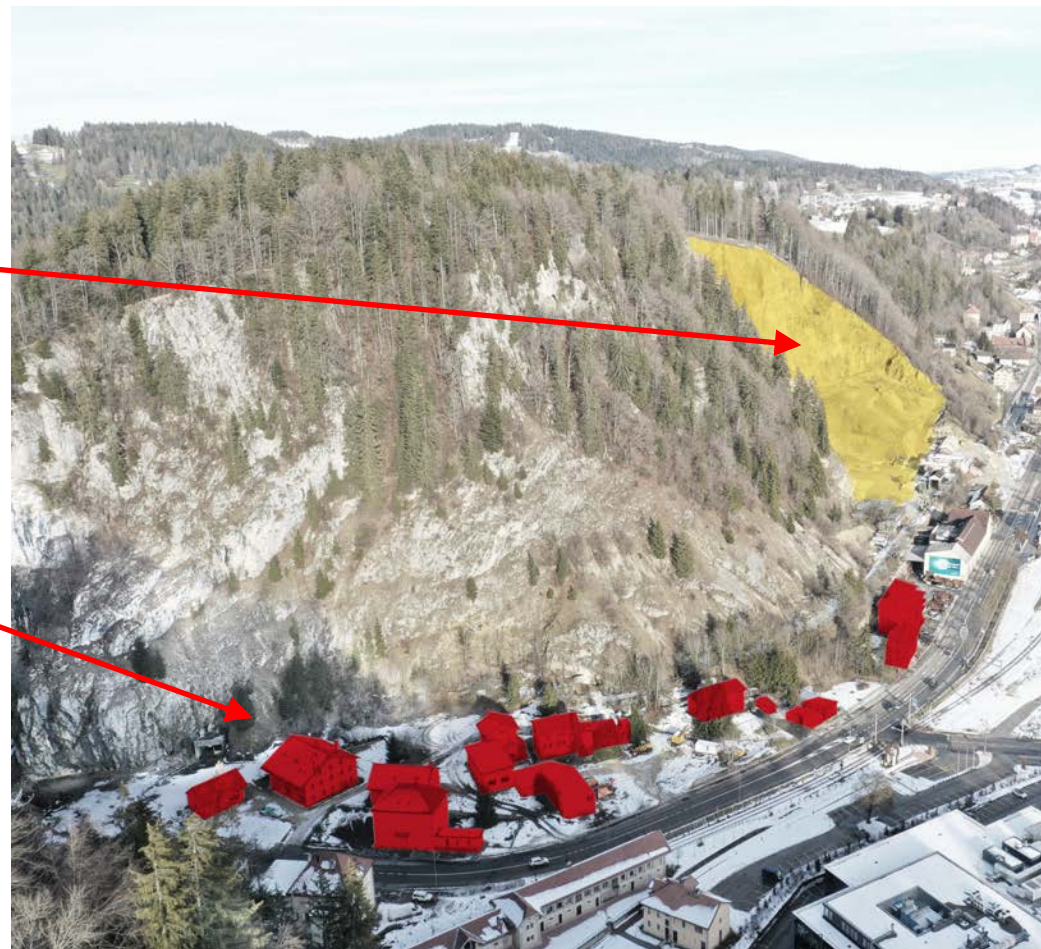


Que s'est-il passé depuis 2020?

2021

Investigations
géologiques à la
Carrière des Granges

Déconstruction des
bâtiments au Col-des-
Roches





Que s'est-il passé depuis 2020?

2022

Les investigations géologiques ont révélé des conditions plus complexes qu'initialement prévues.





Sécurisation de la Carrière

La Carrière des Granges nécessite d'importantes mesures de sécurisation qui seront effectuées de 2022 à 2024:

- Un défrichage conséquent
- Un reprofilage par minage
- Une sécurisation des fronts (filets, ancrages)

La Carrière sera partiellement remblayée à la fin des travaux.





L'environnement au cœur du projet

Prairies et pâturages secs

Le projet de contournement touche les prairies et pâturages secs des **Monts Orientaux** protégés au niveau national.





L'environnement au cœur du projet

Prairies et pâturages secs

3'000 m²

Le chantier implique de détruire environ 3'000 m² de prairies et pâturages secs d'importance nationale.

8'500 m²

Le projet global compense au total 8'500 m² soit presque trois fois plus!





Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Office fédéral des routes OFROU

L'environnement au cœur du projet



26.03.2021
Pose de nichoir en
compensation pour les
hirondelles de fenêtres



[autobahnschweiz.ch](https://www.autobahnschweiz.ch)
[autoroutesuisse.ch](https://www.autoroutesuisse.ch)
[autostradasvizzera.ch](https://www.autostradasvizzera.ch)



L'environnement au cœur du projet

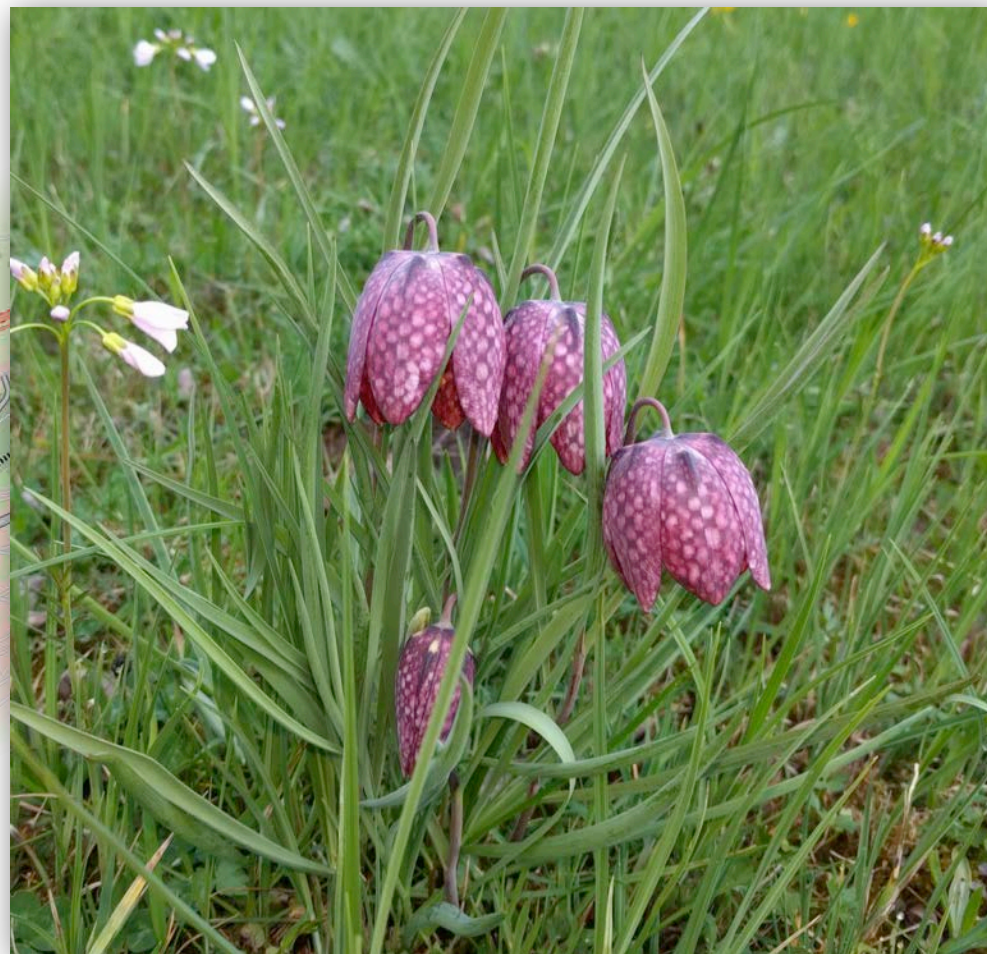
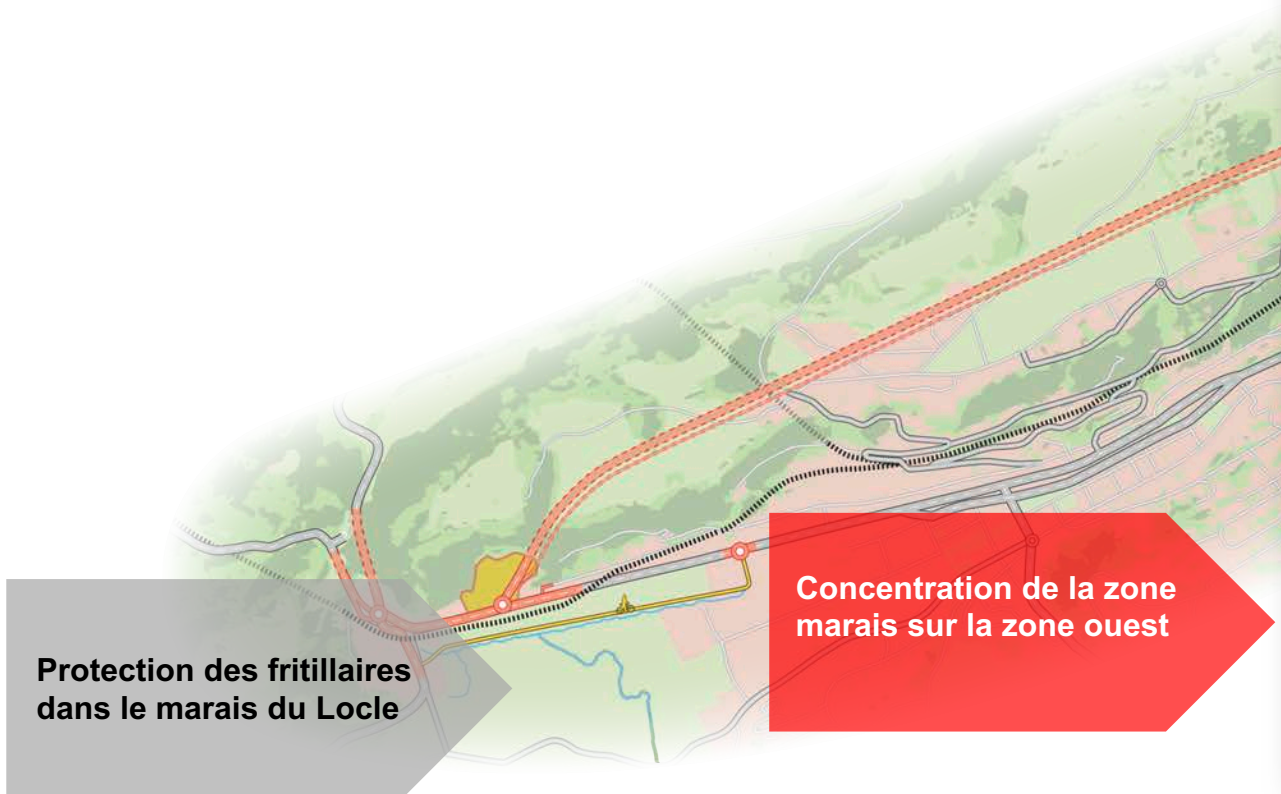




Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Office fédéral des routes OFROU

L'environnement au cœur du projet





La gestion des matériaux

La décision finale implique un **plan de gestion des matériaux** qui indique pour les matériaux d'excavation ainsi que pour les déchets :

- le type
- la qualité
- la quantité
- les systèmes de valorisation possibles
- les filières d'élimination prévues

Ces principes sont strictement conformes aux contenus de l'Ordonnance sur la Limitation et l'Élimination des Déchets (Art. 16 et 19- OLED, 2016) qui impose aux MO de «maîtriser» la question «matériaux» et «déchets».

La gestion des matériaux se fait en respectant strictement et sans dérogations la décision finale, l'OLED et la LMP.

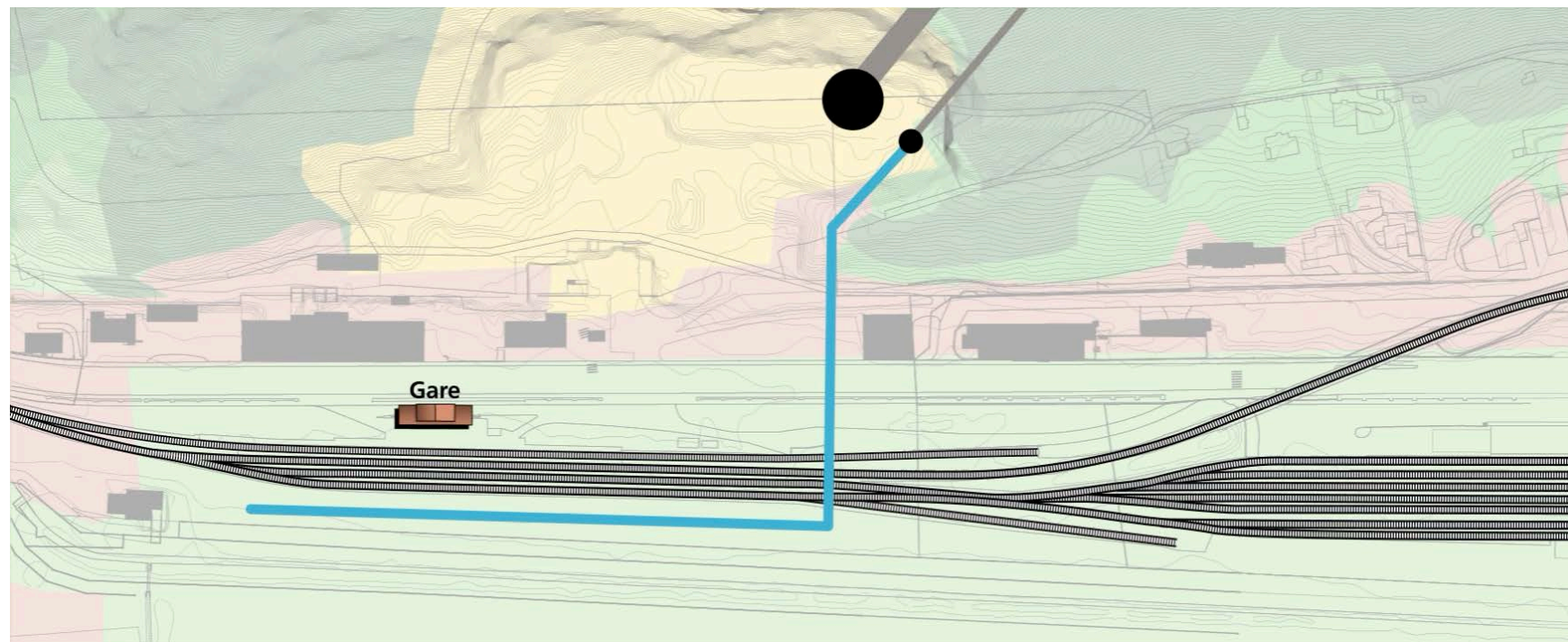




La gestion des matériaux

Transport

Le transport par rail sera privilégié autant que possible, mais le transport par camions reste toutefois inévitable.





Les interventions côté Est

- **Durée:**
mi-2023 jusqu'à la mise en service
- **Gestion du trafic:**
réduite à 2 voies montantes et 1 voie descendante
- **Mobilité douce:**
transit garanti
- **Vitesse:**
limitée à 60 km/h sur la longueur du chantier





Les interventions côté Ouest

- **Durée:**
~2027 jusqu'à la mise en service
- **Gestion du trafic:**
maintien de 1 voie dans chaque sens comme actuellement
- **Mobilité douce:**
transit garanti
- **Vitesse:**
limitée à 50 km/h comme c'est déjà le cas actuellement





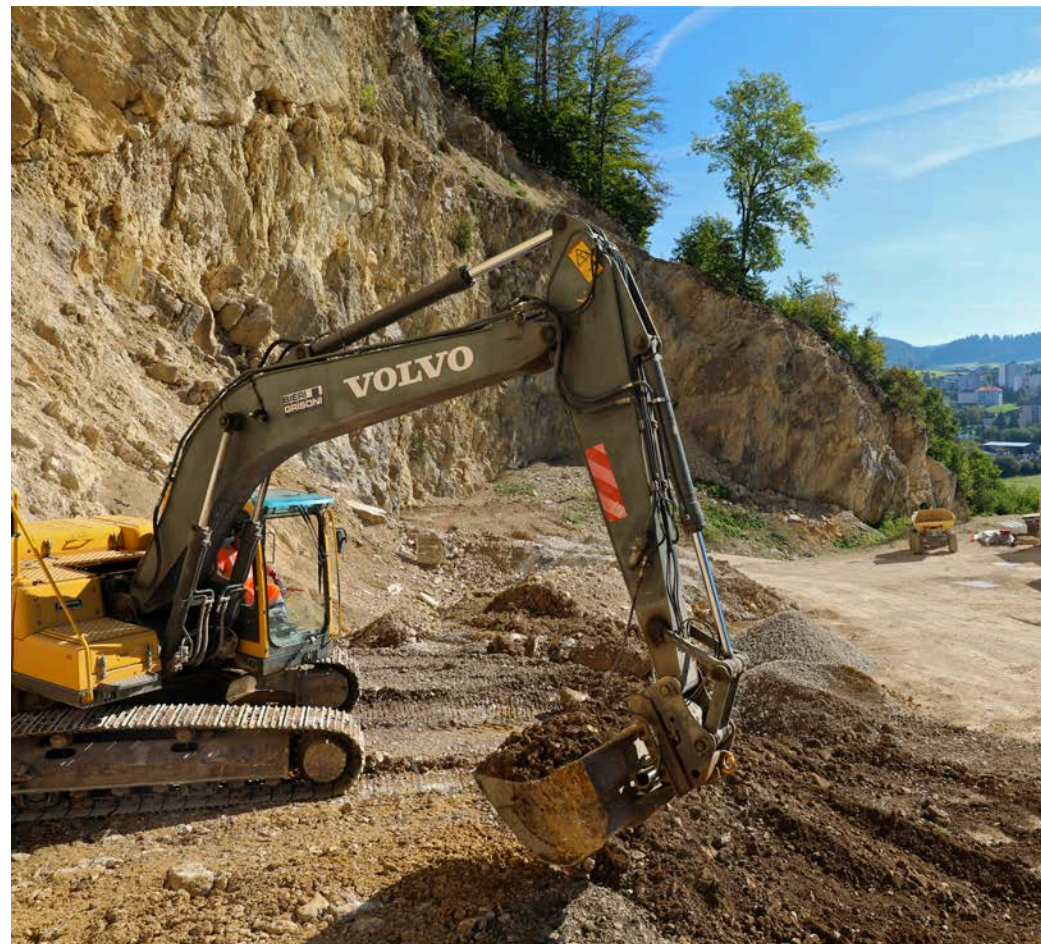
Qui dit chantier dit nuisances

Sources sonores

- Machines de chantier
- Transbordement et transport de matériaux
- Travaux spécifiques très bruyants (par ex. tirs d'explosifs dans le tunnel)
- Tirs de mines dans la carrières

Sources en matière de qualité de l'air

- Emissions gazeuses des machines de chantier et des véhicules
- Emissions de poussières lors de la manipulation et le transport des matériaux
- Tirs de mines dans la Carrière des Granges





Qui dit chantier dit nuisances

Mesures contre les nuisances

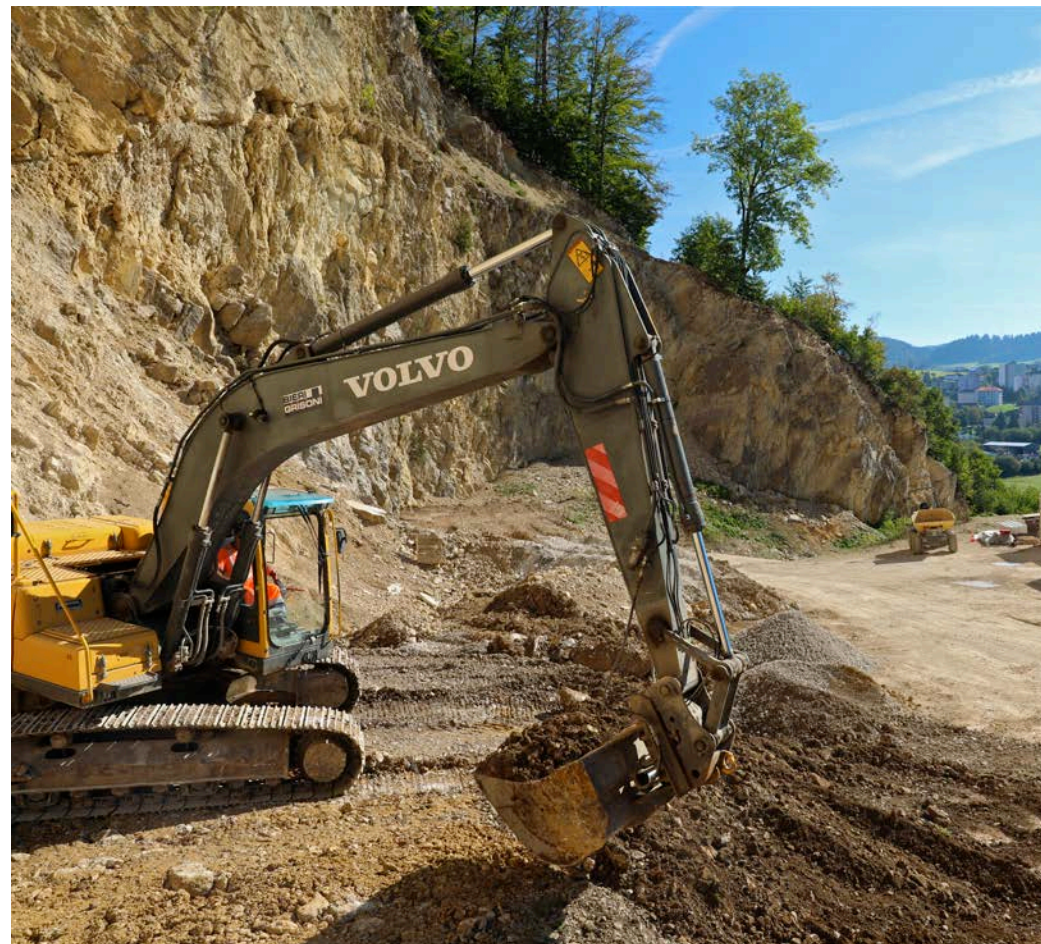
Les travaux seront menés en respectant scrupuleusement les règles en vigueur.

Des contrôles seront effectués pendant toute la durée du chantier.

La population sera tenue informée en cas de mesures exceptionnelles.

Règles en vigueur:

- L'Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB 15.12.1986) et celle sur la protection de l'air (OPB 16.12.1985)
- La directive fédérale sur le bruit des chantiers (publié en 2006 par l'Office fédéral de l'environnement) et celle sur la protection de l'air sur les chantiers (4.02.2016 publié par l'Office fédéral de l'environnement)





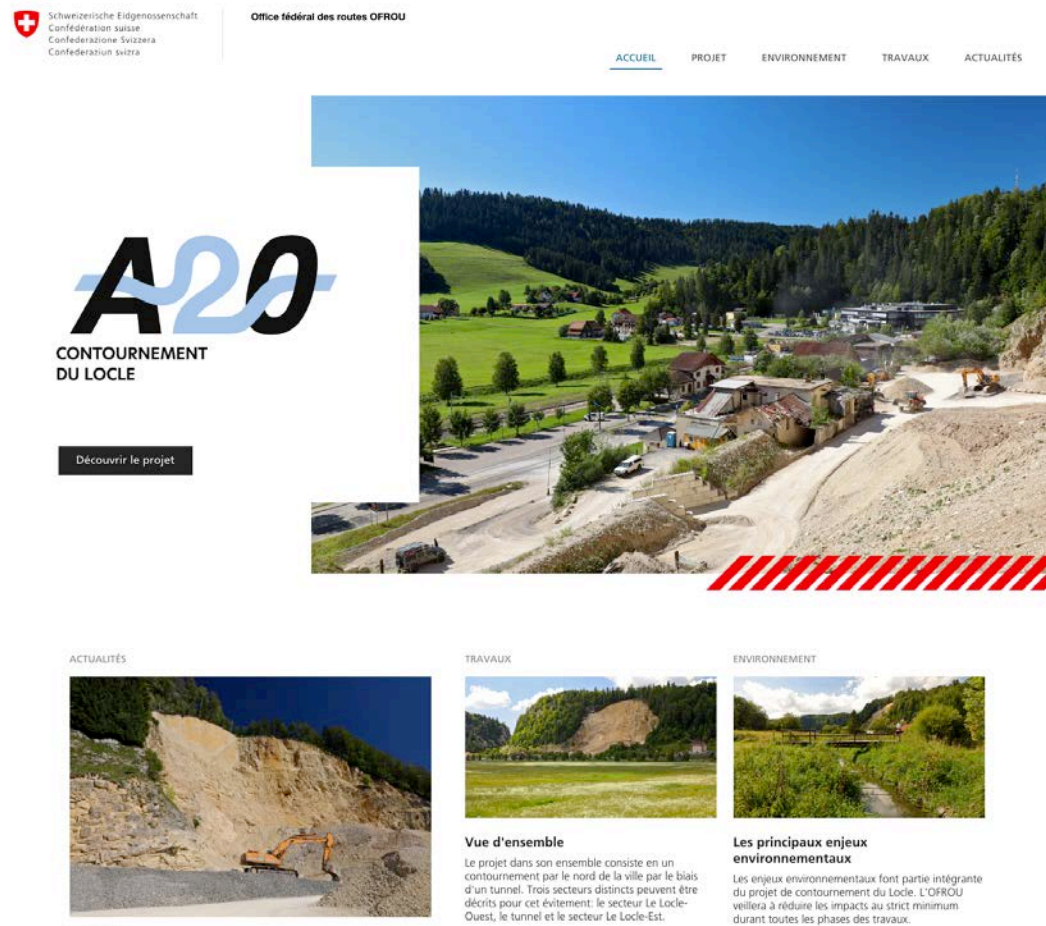
L'Office fédéral des routes est à votre écoute

À travers:

- **Des séances d'information**
- **Un site internet** qui centralise
 - les évolutions du chantier
 - des FAQ
 - un formulaire de contact
- **Un lieu d'exposition** en cours d'élaboration
- Et bien d'autres choses encore...

Rendez-vous sur:

a20-contournementdulocle.ofrou.ch





Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Office fédéral des routes OFROU

Un logo porteur du projet



CONTOURNEMENT
DU LOCLE



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Office fédéral des routes OFROU

Merci de votre attention

[autobahnschweiz.ch](https://www.autobahnschweiz.ch)
[autoroutesuisse.ch](https://www.autoroutesuisse.ch)
[autostradasvizzera.ch](https://www.autostradasvizzera.ch)